

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

NONIDI 9 du Mois Messidor.

Ere vulgaire.

Vendredi 27 Juin 1794.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, etc. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis la Maison de Neailles, n^o. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour 6 mois, & de 12 l. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, & adressées françaises au cit. FONTAVILLE, chargé de recevoir l'abonnement, qui commencera dorénavant le 1^{er} de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, deux sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

ITALIE.

Extrait d'une lettre d'un voyageur en Italie, du 3 juin.

J'AI observé ici les cours & les peuples : vous seriez bien surpris si je vous disois qu'avant les événemens de la guerre actuelle, les petits potentats de ce pays jouissoient en général de peu de considération & de respect de la part de ceux qu'ils appelloient leurs sujets; cependant rien n'est plus vrai : les monsignors de Rome & les barons de Naples, toujours affamés d'argent & de crédit, se feroient mis aux genoux, les premiers des transverins, & les autres des lazaroni, s'il y avoit eu quelques paules ou quelques tarins à gagner à une telle démarche. Les tyranneaux couronnés n'étoient pas moins avides, & ceci vous expliquera la facilité avec laquelle les guinées de Pitt les ont engagés à prendre part à une guerre où ils n'avoient que faire. Il est certain que dans les premiers jours de cette guerre, il a passé quelquefois de plus en Italie, mais les anglais y ont apporté aussi des marchandises avec lesquelles ils l'ont bientôt reponpé. D'abord ils ont demandé civilement des subsistances; peu à près ils les ont exigées avec l'autorité de la force, & tandis qu'il falloit alimenter leurs escadres & les troupes extraordinaires levées en Italie, les peuples se sont trouvés réduits à un jeûne rigoureux que toutes les indulgences papales ne leur rendent pas plus supportable. Les rois, suivant les impulsions de leur courage ordinaire, n'ont pas manqué de céder de préférence aux demandes hautes des anglais armés, qu'aux suppliques humbles de leurs sujets, & il en est résulté contre eux un nouveau levain de haine dont la liberté fera son profit à la première occasion qui se présentera. Parcourez l'Italie d'un bout à l'autre, depuis Gênes jusqu'en Sicile, vous trouverez par-tout le même serment de mécontentement contre le despotisme des rois, & l'en y marche droit vers la liberté. De sorte qu'une révolution générale n'y tient qu'à un fil. Les Italiens ne parlent qu'avec admiration des grandes choses que les Français ont faites; & remarquez que cette admiration perce à travers les obstacles sans nombre que le despotisme & la superstition opposent à la circulation des papiers français. J'étois il y a deux jours dans une maison assez considérable

de Naples, on ignoroit l'insurrection de la Pologne qu'on apprit de moi avec étonnement : dans cette même maison, on applaudissoit à l'énergie de Gènes, qui a conservé sa neutralité : on se félicitoit de celle que Venise veut conserver aussi. Un assistant à la conversation porta mes nouvelles le lendemain dans une autre maison, & le même jour il fut arrêté : ce qui me donne quelque espoir sur le nouvel esprit du peuple, c'est qu'il a vu avec peine le supplice du messinois Thomas Damatho, immolé au besoin que la cour & les prêtres avoient de réchauffer le fanatisme religieux. Ce Damatho avoit considéré avec peu de respect une cérémonie à la vierge immaculée, & le ministre Acton a fait de cette affaire une affaire d'état & d'église, comme vous devez l'avoir vu dans nos papiers.

Si mes observations sont de quelque prix à vos yeux, je vous les continuerai.

POLOGNE.

De Varsovie, le premier juin.

Le gouvernement vient de faire paroître trois imprimés : le premier contient l'organisation des commissions provisoires; le second est l'excessif du palatinat de Sandomir à la révolution de Cracovie; le troisième est une loi qui réunit à un tiers de ce qu'elles étoient les redevances des habitans de la Pologne.

Chaque jour il arrive ici une quantité énorme de déserteurs russes, prussiens, autrichiens. On en a déjà formé plusieurs bataillons, qu'on a soin d'entretenir avec les anciens soldats polonois. Chaque déserteur reçoit six ducats, & chacun doit de plus obtenir à la fin de la guerre, deux arpens de terre dans les Starosties. D'autres récompenses seront encore accordées à ceux qui se distingueront dans la présente guerre; 390,000 florins de Pologne, viennent d'être mis dans une caisse particulière pour la solde des déserteurs.

Les débris des armées russes, que commandoient les généraux Denisow, Trautnenow & Rachmanow, ainsi que les détachemens aux ordres d'Oraxim & de Bibikow, se trouvent réunis sous le commandement du général Kromszew,

dans un poste près de Gora, formant ensemble 10,000 hommes. Un corps de 12,000 hommes, détaché de l'armée de Kozinsko, & un autre, égal en nombre, se préparent à aller les attaquer; ils espèrent traiter ce rassemblement russe comme ils ont traité l'armée de Denisow.

Il règne en Lithuanie une grande énergie révolutionnaire; les dons patriotiques montent déjà à plus de 462,000 florins.

ANGLETERRE.

De Londres, le 12 juin.

La motion du duc de Bedford contre la guerre, qui a été écartée dans une chambre par l'ajournement, & dans l'autre par la question préalable, a été rédigée depuis en forme de protestation signée par les membres qui avoient appuyé cette motion; de sorte que cette pièce a été consignée dans les registres du parlement, où elle servira de preuve en tems & lieu contre le système ministériel du moment.

Le vaisseau le *Brunswick*, qui s'étoit séparé de l'escadre de l'amiral Howe après le dernier combat, est arrivé à Spithéad. Il a eu 45 hommes tués & 125 blessés: parmi les premiers, se trouvent un lieutenant & deux officiers du 29^e régiment; parmi les blessés, le capitaine Harvey, deux lieutenans & le maître d'équipage.

L'amiral Montague, qui avoit été dépêché avec sa division pour aller croiser dans la Manche, est rentré à Plymouth, après une courte croisière qui n'a eu aucun succès.

L'ordre a été expédié à Portsmouth de préparer sur-le-champ une escadre de huit vaisseaux frais, & qui soient en état de mettre à la voile avec toute la célérité possible. Tous les charpentiers & calfs des chantiers de la Tamise ont été envoyés à Portsmouth pour réparer les dommages que l'escadre de lord Howe a essuyés dans la dernière affaire; ce qui fait penser que ces dommages ont été très-considérables. Les ministres, qui ont sûrement des détails sur cet événement maritime, s'obstinent à n'en donner aucun récit officiel; il aiment mieux, sans doute, laisser ce soin vague à leurs flagorneurs habituels.

On a pu remarquer que tant que la coalition a été abusée sur l'état de ses forces, & sur-tout sur celui des forces françaises, elle a repoussé en quelque sorte l'assistance des émigrés qu'elle avoit le droit incontestable de regarder comme des traités; mais avec l'âge on est moins difficile. La coalition usée & vieillie songe aujourd'hui à faire flèche de tout bois; en conséquence, le gouvernement a nommé, le 10 de ce mois, les commandans des six corps d'infanterie d'émigrés français que l'Angleterre a pris à sa solde. Voici leurs noms: les ci-devant ducs de Laval, de Richelieu & de Mortemar, & les ci-devant comtes de Lowendal, d'Harvilly & O'Connell. On croit que les commandemens des corps de cavalerie sont destinés au ci-devant duc de Castries & aux ci-devant comtes d'Autichamp, de Viomesnil & de Jarnac.

Dans la dernière séance des communes, où M. Fox a parlé avec tant de chaleur & d'énergie contre le système ministériel, qui est de continuer la guerre contre la France, quelque désastreuse qu'elle soit pour la Grande-Bretagne, cet orateur a été vivement appuyé par M. Sheridan; celui-ci s'est attaché sur-tout à combattre les raisonnemens profondément absurdes du ministre Jenkinson. Ce ministre avoit fondé de grandes espérances de succès, sur l'assistance des alliés de la Grande-Bretagne. Or, ces alliés, dit M. Sheridan, ont absolument besoin de notre or pour nous secourir, témoin le roi de Prusse qui a attendu qu'une partie de notre or soit arrivée à Berlin pour se rengager dans notre querelle; témoin l'empereur qui a sollicité & obtenu la permission de

faire un emprunt en Angleterre: or, cet emprunt ne se remplit pas, & nous serons réduits très-incessamment à remplacer ce déficit par un subside. Il a fini par remarquer que la cour de Berlin a retardé beaucoup l'envoi de ses troupes; ce qui a causé en partie les derniers désastres que les armées alliées ont essuyés en Flandre.

FRANCE.

De Paris, le 9 messidor.

Dans la séance des Jacobins du 6, Dumas a annoncé que Guadet & Salles avoient enfin payé de leurs têtes leur crimes contre la république. « Ces scélérats, a-t-il dit, s'étoient réfugiés à St-Emilion; on les a trouvés dans le grenier du père de Guadet. Salles s'y occupoit à faire une comédie où le comité de salut public jouoit les principaux rôles, & y étoit traité, comme il est facile de se l'imaginer: mais Salles ne se doutoit pas qu'il s'agissoit plutôt d'une tragédie où il devoit figurer lui-même. Une ame criminelle ne peut trouver de ressource, & tous les conspirateurs doivent se persuader enfin que le dénouement de toutes les trames qu'ils entreprennent, sera toujours le dernier supplice ».

Si la perfidie constante des ennemis de la république française pouvoit être révoquée en doute par quelque politique sensé de l'univers, il seroit très-sage de renvoyer cet incrédule aux séances de la chambre des communes du parlement d'Angleterre; c'est là que son incrédule se trouveroit complètement détruite par la simple & véritable éloquence de M. Fox; ses preuves sont basées sur des faits incontestables.

Dans la séance du 31 mai, il déclara que l'Angleterre avoit reconnu qu'aucune nation n'avoit le droit d'intervenir ni même de se mêler dans les dispositions intérieures du gouvernement d'un autre pays. Il auroit pu ajouter que si, antérieurement, les rois se garantissent les uns aux autres le maintien des constitutions qu'ils avoient établies, ce n'étoit là qu'une conjuration royale contre la liberté des peuples.

Dans l'intervalle de la dernière session à la session actuelle, ajoutoit M. Fox, ce grand principe a été abandonné, & il a paru des déclarations non-seulement contradictoires entre elles, mais même pleines d'absurdités. Cobourg, du consentement de son maître, reconnu & adopta la constitution française de 1791: peu de jours après, voyant qu'il ne pouvoit s'en aider dans ses projets de trahison, il l'abandonna en vertu de la même autorité qui la leur avoit fait adopter.

M. Fox passe à la prise de Toulon & à la reprise qui en a été faite par les Français. La conduite du lord Hood lui semble très-finement repréhensible. Il a pratiqué l'artifice & la dissimulation mis en usage par l'empereur. Il fait ensuite le tableau de la situation où la France s'est trouvée. Toulon étoit dans les mains de l'Angleterre, la Vendée en révolte & en insurrection, de puissantes armées étoient sur les frontières de cette contrée, & des Anglois, des Espagnols en grande force, entrés sur son territoire. Si nous n'avons pu alors, continue M. Fox, obtenir un succès qu'on nous avoit promis, quel espoir peut-il y avoir maintenant? M. Fox s'attache à développer cette idée, à prouver qu'il est impossible de détruire la constitution actuelle des Français: il ajoute que, tandis que l'Angleterre fait la guerre sous le prétexte de la défense de la religion & de l'ordre social, les ministres n'avoient en vue que de rallumer la guerre civile en France.

Il examine les traités faits par l'Angleterre avec les autres

puissances : l'avantage principal qu'on s'étoit proposé par celui
 traité avec le roi de Sardaigne, étoit d'opposer une diversion
 & d'occuper ainsi les forces de la France ; mais le roi de
 Sardaigne s'est trouvé incapable de pouvoir étendre ses propres
 possessions : il a fallu détacher des forces considérables des
 armées autrichiennes pour le protéger. Les alliés en ont été
 affaiblis d'autant sur la principale frontière, & fautes tota-
 lement de l'objet qu'on avoit eu en vue ; il y a trop peu de
 temps que la conduite du roi de Prusse a frappé les esprits,
 pour qu'elle ait besoin d'un commentaire : il suffit seulement
 d'observer que puisqu'il s'agissoit d'une cause, qu'on dit être
 commune, il étoit juste que l'empereur payât la part des
 dépenses énormes que ce traité a occasionné. Mais l'empereur,
 loin d'être à portée de le faire, est maintenant occupé de
 négocier un emprunt à Londres : il n'a pu trouver aucun crédit
 en Hollande, ni dans les Pays-Bas même, ses propres pos-
 sessions. De tout ce qu'il vient de dire, M. Fox en conclut
 la nécessité de la paix ; les objections qu'on avoit faites contre
 cette mesure & qu'on tiroit de la situation flottante de la
 France, ne peuvent plus être produites. Le gouvernement de
 cette contrée est établi depuis deux ans ; s'il peut faire marcher
 les Français contre les nations qui sont leurs ennemis, il n'é-
 prouvera aucune difficulté à faire observer la paix.

M. Fox touche, en passant, la situation des affaires d'Amé-
 rique : il souhaite que la réponse attribuée au lord Dorchester
 ne soit pas authentique. L'Angleterre ne pourra éprouver
 une plus grande calamité qu'une rupture avec l'Amérique,
 & il desiré qu'un événement aussi désastreux n'arrive point,
 sur-tout, dans la situation actuelle des choses.

Le ministre Jerkison avoit une réponse toute prête, &
 il demanda la question préalable sur la motion de Fox. Il
 s'extasia sur les avantages que la guerre actuelle devoit pro-
 curer à l'Angleterre ; il céda que la Prusse obérée ne pour-
 roit s'échapper de la coalition dans laquelle les subsides de
 l'Angleterre la retiennent ; & il finit par dire qu'il étoit ab-
 surde de vouloir astreindre le gouvernement exécutif à avoir
 une opinion fixe & invariable sur la guerre, tandis que les
 événements qui se succèdent ne cessent d'être variables.

Il est assés sans doute, pour les amis du despotisme,
 de voir que les agens se croient absolument dispensés d'em-
 ployer aucune logique dans les raisonnemens avec lesquels ils
 essayent de combattre les amis de la liberté : cependant les
 débats du parlement prouvent chaque jour que tel est le sys-
 tème constant du parti ministériel & de ses adhérens. Ce qu'on
 a lu, dans nos feuilles précédentes, de la chaîne de corrup-
 tion qui commence à l'élection des candidats pour la repré-
 sentation nationale, & qui finit à la servitude de ces repré-
 sentans envers le ministère, explique cet ascendant si confiant
 du ministre sur le vœu national, & la singulière stupeur du
 peuple anglais sur tant de violences, qui doivent finir par
 tuer absolument la liberté dont il se laisse bercer encore.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Du 8 messidor.

- N. N. Offelin, âgé de 40 ans, né & demeurant à Paris, ex-député à la convention nationale ;
- R. J. Guilloa, âgé de 36 ans, cordonnier à Versailles ;
- F. Housse, âgé de 40 ans, voiturier ;
- N. Pichon, âgé de 34 ans, limonadier à Commune-Affanché ;
- J. B. Allain, âgé de 26 ans, né à Plaine-Sevres, dép. du Calvados, ouvrier en plomb ;
- M. F. Beauport, âgé de 31 ans, tablatier, rue Mauv ;
- F. Jacquinet, dit Mont-au-Ciel, âgé de 33 ans, né à Bourbonne-les-Bains, soldat ;
- C. Batel, âgé de 20 ans, né à Paris, soldat ;
- L. Fandroit, âgé de 23 ans, natif de Mondrecoirt, batteur de plâtre ;

- L. Beaudot, âgé de 21 ans, chirurgien, rue de Beaurais ;
 - F. Villepot, âgé de 33 ans, né à Madrid, dép. de l'Orne, marchand de sel ;
 - A. Darthus, âgé de 25 ans, né à Rouen, tailleur ;
 - J. Larcher, âgé de 36 ans, né à Fontainebleau, maçon ;
 - L. Carbonnier, dit Bauf, âgé de 36 ans, né à Aubin, dép. de l'Oise, maouvrier ;
 - A. Mignard, âgé de 26 ans, né à St-Flour, brocanteur ;
 - S. Bail, âgé de 34 ans, né à Jusly, dép. de la Moselle, employé aux charrois à l'armée du Nord ;
 - J. G. Auklinot, âgé de 31 ans, natif de Cosne, épicier, place Thionville ;
 - B. Hot, âgé de 17 ans, né aux Avanchais, dép. du Mont-Blanc, ex-jur ;
 - L. C. K. Lapointe, âgé de 26 ans, né à Nantes, homme de loi, à Romainville ;
 - H. Moret, âgé de 29 ans, né à Strasbourg, ex-soldat ;
 - M. L. Baron, âgé de 22 ans, né à Franciade, soldat ;
 - J. N. Sacher-Endasse, âgé de 35 ans, né en Bohême, boutonier, rue Taverrière-Honoré ;
 - H. Senlis, âgé de 35 ans, né à Paris, ex-vicaire de Saint-Louis-en-l'Isle ;
 - J. P. Mestis, âgé de 43 ans, né à Jouy, dép. de Seine & Oise, gen-
darme, rue Merciere ;
 - J. Darçon, dit Dargus, âgé de 35 ans, né à Broude, fleur-de-long,
à Fontainebleau ;
 - L. C. M. Billion, âgé de 26 ans, né & demeurant à Paris, clerc de pro-
cureur ;
 - L. Amand, âgé de 26 ans, natif de Vincennes, compagnon maçon à
Thiers ;
 - F. Renateau, dit Renatio, âgé de 22 ans, natif de Ruhe, marchand
d'indiennes ;
 - C. A. Dufharmes, dit Sillery, âgé de 19 ans, né & demeurant à Paris,
ex-side-de-camp ;
 - P. Perrin, âgé de 44 ans, né à Rennes, jardinier à la Cuymerais ;
 - J. Lemasson, âgé de 65 ans, né à Rennes, officier de santé ;
 - L. C. Boquet, dit Auguite, âgé de 26 ans, gagne-denier ;
 - L. P. Picard, âgé de 55 ans, pâtissier ;
 - M. Trouvé, âgé de 58 ans, né à Allonville, ex-curé de Moully ;
 - P. V. Marquier, âgé de 32 ans, né à Carcaibane, ex-prêtre & huffard
à Lille ;
 - M. D. faunette, âgé de 37 ans, ex-huissier-préteur, ex-administrateur
du département de Paris ;
- Parmi lesquels quatre étoient détenus comme suspects, un pour délit
militaire, quatre condamnés à la détention, quatre à la déportation, & les
autres à 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18 & 20 années de fers ;
- Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple, en complotant
même dans la maison de justice où les avoient fait enfermer leur conduite
criminelle ; en formant le projet de s'emparer des citoyens composant la
force armée ; de forcer les portes des prisons ; en se réunissant aux agens
de fitt, parmi lesquels on comptoit Renan & autres, pour aller ériger les
représentans du peuple les plus marquans, membres des comités de salut
public & de sûreté générale, &c. &c. &c. ont été condamnés à la peine de
mort.
- N. Denain, âgé de 22 ans, volontaire au bataillon de Clermont-sur-
Oise ;
 - J. Billoux, âgé de 22 ans, volontaire au même bataillon ;
- Accusés d'avoir chanté des chansons contre-révolutionnaires, ont été
acquittés & mis en liberté.
- J. B. Müllet-Comte, âgé de 30 ans, né à Mezere, département du Mont-
Blanc, domestique d'un américain, rue de Bondy ;
 - M. L. Guy, âgé de 36 ans, marchand de vins, rue de l'Université ;
 - N. Meret, âgé de 54 ans, commissionnaire, même rue ;
 - L. Lops, âgé de 50 ans, né en Hollande, ouvrier en balais, rue Simon-
le-Franc ;
 - C. Adet, âgé de 31 ans, marchand de vins, rue des Lavandieres ;
 - L. Soffete, âgé de 56 ans, brocanteur, rue Serpente ;
 - A. Valton, âgé de 29 ans, cuisinier, rue des Vieux-Augustins ;
 - J. Blor nis, âgé de 40 ans, né à Montauban, négociant, rue Beau-
repairix ;
 - L. Darut, âgé de 33 ans, teneur de livres, place du Palais-Egalité ;
 - B. Roufier, âgé de 47 ans, né au Fort-Barreau, mercier, quai de la
Fenaille ;
 - E. Francant, âgé de 61 ans, brocanteur, rue Forez ;
 - L. V. Siles, âgé de 59 ans, né à Rotterdam, négociant, rue des Deux-
Portes-Sauveur ;
- Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple, en achetant du numé-
raire, au mépris de la loi, pour le faire passer aux ennemis ; en entretennant
avec eux des intelligences, &c. &c. ont été condamnés à la peine de mort.

F. Boudier, âgé de 56 ans, buandier de l'Hôtel-Dieu de Paris ;
A. Nelzy, âgé de 31 ans, perruquier, rue Francaide ;
Co-accusés, ont été acquittés & mis en liberté.

COMMUNE DE PARIS.

Séance du 4 messidor.

Les commissaires nommés pour surveiller l'instruction publique dans la section des Amis de la Patrie, se présentent pour prêter le serment. Le conseil le reçoit de quatre de ces citoyens, & s'oppose à la prestation de serment des deux autres, parce qu'étant instituteurs eux-mêmes, ils ne peuvent être surveillans & surveillés ; & renvoie par-devant la section pour procéder à leur remplacement.

Les commissaires vérificateurs de l'emprunt forcé de la section des Gravilliers, annoncent que le montant supplémentaire de leurs opérations s'élève à la somme de 12,091 liv. 10 sols, lequel joint à la somme totale déjà présentée de 630,181 liv. 19 s. 1 d. forme un total général de 642,273 liv. 9 s. 1 denier.

Le conseil-général en applaudissant au zèle & à l'activité de ces commissaires, il impute les mots de *juste & honorable* adressés au conseil & contenus dans leur adresse, comme une flagornerie indigne des républicains, & arrête que ces termes qui ne conviennent qu'aux membres du parlement d'Angleterre qui vendent lâchement leur patrie, seront rayés & biffés de ladite adresse, & en outre au surplus, le renvoi des pièces à l'administration des domaines & finances.

Sur le réquisitoire de l'agent national, le conseil général arrête que, vu l'urgence, les comités civils des sections sont autorisés à nommer deux commissaires, soit dans leur sein, soit dans la section, pour accompagner les commissaires nommés par le département, à l'effet de vérifier les papiers des émigrés, & en distraire tous les titres de créances sujettes à l'inscription sur le grand livre.

Le commissaire des administrations civile, police & tribunaux, fait passer une lettre du commissaire des relations extérieures, par laquelle le conseil est invité à se contenter, pour la délivrance des passe-ports aux citoyens polonois, de l'assurance par les sections, & par d'autres preuves, que les citoyens réclamant des passe-ports sont réellement polonois, & d'éviter de retarder, par des difficultés mal fondées, des citoyens utiles à leur patrie qui combat glorieusement pour sa liberté.

Le conseil général renvoie cette lettre à l'administration des passe-ports.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Elis Lacroix).

Suite de la séance du 2 messidor.

Voici quelques autres dispositions du décret sur les archives nationales :

« 7. Seront dès-à-présent annulés les titres purement féodaux ; ceux qui seront rejetés par un jugement contradictoire dans la forme prescrite par les décrets ; ceux qui, n'étant relatifs qu'à des domaines déjà recouverts & aliénés, seront reconnus n'être plus d'aucune utilité ; ceux qui concernent des domaines définitivement adjugés depuis 1790.

« 8. Le comité fera procéder également, dans les greffes de tous les tribunaux supprimés, au triage de toutes les

pièces qui seront jugées nécessaires au maintien des propriétés nationales & particulières, pour être ensuite, d'après son rapport & celui du comité de législation, statué par la convention.

« 9. Sont réputés nécessaires au maintien de la propriété, tous jugemens contradictoires & transactions judiciaires ou homologuées en justice, contenant adjudication, cession, reconnaissance, échange & mise en possession d'héritages fonciers, immeubles réels, droits incorporels non féodaux, & conditions de jouissances improprement appelées servitudes.

Sur la proposition d'un membre, la convention décrète que le comité d'instruction publique lui fera incessamment un rapport sur les divers ouvrages qui lui ont été renvoyés, d'après l'hommage que de bons citoyens en ont fait à la convention ; elle décrète en outre que ce comité sera renouvelé, & renvoie au comité de salut public pour présenter la liste des nouveaux membres.

Séance du 8 messidor.

Le comité de législation fait rendre un décret portant approbation d'un arrêté du département de Paris, du 5 floreal, concernant le remplacement des notaires de Paris, qui ont donné leur démission, ou qui sont destitués ou décedés.

Echassériaux, au nom des comités de salut public & d'agriculture, présente un projet de décret concernant le recensement de la récolte actuelle. Ce projet, en douze articles, est adopté, ainsi qu'une adresse aux citoyens sur la nécessité d'en assurer l'exécution. — Nous donnerons demain le texte de ce décret important.

Jay donne lecture d'une lettre particulière, dans laquelle on annonce que Guadet & Salles ont été guillotins à Bordeaux : ces conspirateurs avoient été arrêtés à Saint-Emilion, dans un grenier de la maison de Guadet, pere. On avoit reconnu Guadet comme il passoit la rivière près du Bessard : la maison de son pere, & les ouvertures des immenses carrières de Saint-Emilion, avoient été garnies de troupes : des hommes pénétrèrent dans ces carrières avec des chiens de bouchers, & en sortirent tout glacés, sans avoir rien trouvé. Ceux qui recherchoient dans la maison de Guadet pere, furent plus heureux : le bruit d'un pistolet qui tira, décela les deux traîtres qui crièrent aussitôt qu'ils alloient se rendre. Le lendemain, on trouva, dans un champ du voisinage, un homme baigné dans son sang : son linge étoit marqué R. B. : on lui demanda s'il étoit Buzot ; il ne put parler, parce qu'il s'étoit fracturé la mâchoire d'un coup de pistolet, mais il fit un signe négatif : on lui demanda s'il étoit Barbaux ; il fit signe qu'oui. Tout fait présumer que Pétion & Buzot ne sont pas loin de là, & l'on croit impossible qu'ils échappent ; car toutes les campagnes sont sur pied. — On applaudit vivement à cette nouvelle.

Lecarpentier écrit, de Port-Malo, qu'un négociant de cette commune fait don à la république d'un bâtiment percé pour 24 canons ; qu'un autre a donné le corsaire *l'Horionelle*, & d'autres plusieurs pièces de toiles à voiles : le tout est estimé plus de 300 mille livres. — Mention honorable ; insertion au bulletin.

Barrère annonce trente prises nouvelles faites sur les Anglois & Espagnols, & entrées dans les ports de Brest, l'Orient, Bordeaux, Duic-Libre & Port-de-la-Montagne ; elles sont chargées de bled, farines, fruits, morue, suif, poudre, fusils, toiles, vin, riz, argent, &c.